



RAPPORT D'ACTIVITES COLLECTE DE DECHETS MENAGERS Année 2017

*Trier,
c'est respecter*



www.sictomregionrambouillet.com

Siège social : 9, rue André Ampère – Z.I. du Pâtis – 78120 RAMBOUILLET

 N° Vert **0 800 49 50 61**

 : 01.34.83.12.07 -  : 01. 34. 83. 81.54

 : accueil@sictomrambouillet.fr

 : www.sictomregionrambouillet.com

SOMMAIRE

Présentation du syndicat.....	Pages 2 à 5
La collecte.....	Pages 6 à 15
Le traitement.....	Page 16
Les finances.....	Pages 17 à 22
L'administration générale.....	Pages 23 et 24
Les opérations en faveur de l'environnement	Pages 25 à 28



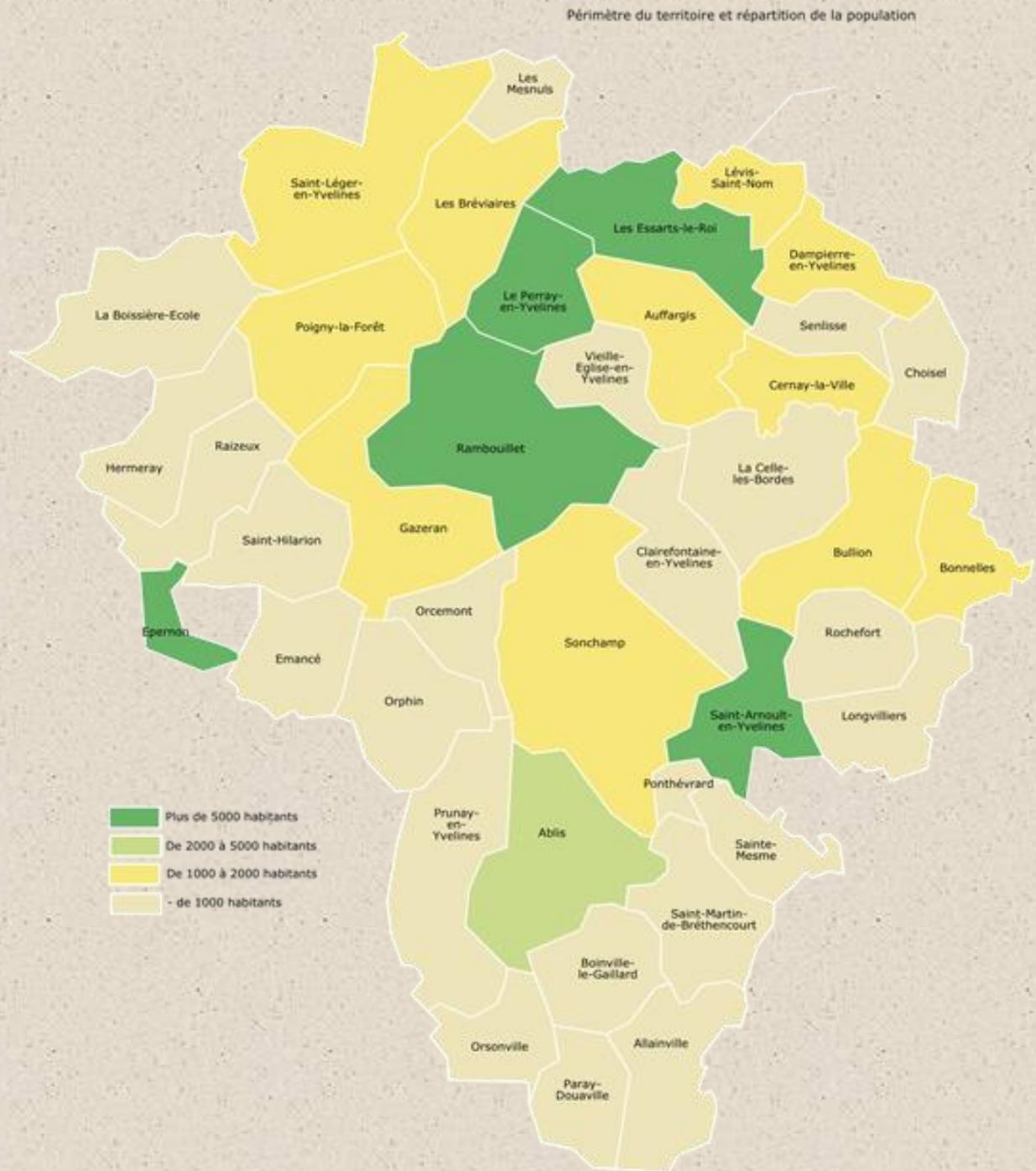
PRESENTATION DU SYNDICAT

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Châteaufort au 1^{er} janvier 2013).

La **compétence "Ordures Ménagères"** est passée aux communautés d'agglomération / de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Aujourd'hui, les 40 communes ont intégré une communauté d'agglomération et 3 communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET (**87 395 habitants**)

- **Rambouillet Territoires** (34 communes), **qui a intégré les communautés de communes Les Etangs (3 communes) et la communauté de commune Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines (8 communes) au 1^{er} janvier 2017** : Ablis, Allainville-aux-Bois, Auffargis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, La Boissière Ecole, Les Bréviaires, Cernay-la-Ville, La Celle-les-Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines.
- **Haute Vallée de Chevreuse** (4 communes) : Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et Senlisse.
- **Les Portes Euréliennes** (1 commune): Epernon
- **Cœur d'Yvelines** (1 commune): Les Mesnuls



Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 6 **vice-présidents** depuis le 22 mai 2017



Benoît PETITPREZ
Président



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des Finances



Guy POUPART
Vice-Président
En charge de la Commission d'Appel
d'Offres
Le contrat de collecte pour la partie
"Contractuelle"
Le SICTOM de demain



Chantal RANCE
Vice-Présidente
En charge de la Communication



Daniel BONTE
Vice-Président
En charge de L'Exploitation
comprenant la collecte, les
caractérisations, le parc de
véhicules, les points d'apport
volontaire



Xavier CARIS
Vice-Président
En charge de la redevance
spéciale



Chantal BURGHOFFER
Vice-Présidente
En charge du personnel

Le **Bureau Syndical** est composé de 16 membres : le Président, les 6 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en **Commission** :

Finances, Communication, Appel d'Offres, Groupe de travail MAPA, SICTOM de demain

LA COLLECTE

1 - L'organisation de la collecte.

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie.

La société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD) assure les prestations depuis le 1^{er} mars 2013. Ce contrat expirera le 28 février 2018.



La collecte en régie concerne les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

Un règlement de collecte a été approuvé et mis en place, règlement qui définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues,
- Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens à la nécessité de réduire leur production de déchets et à les valoriser, et utiliser les différents services et équipements mis à leur disposition,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- Disposer de sanctions sur les abus et les infractions.

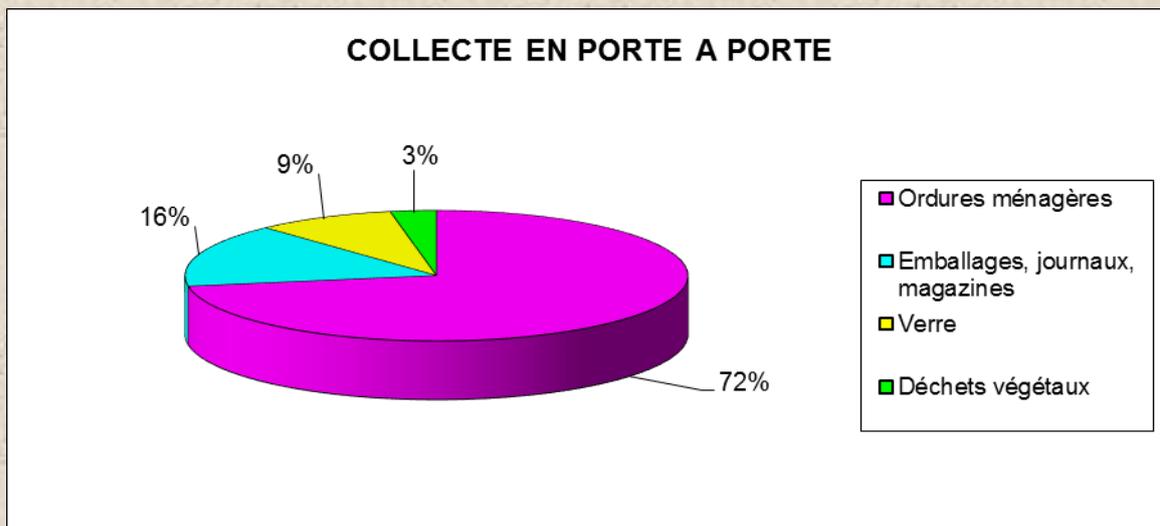
Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 6 semaines
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toutes les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif. De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande.

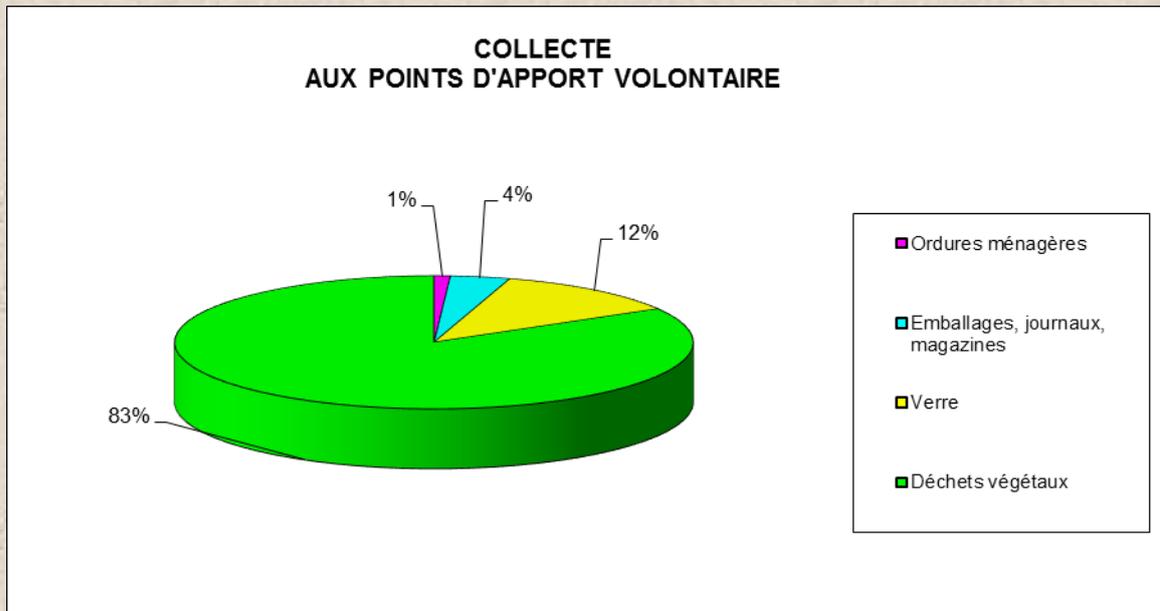
➤ Ordures ménagères	20 992 tonnes
➤ Emballages	4 560 tonnes
➤ Verre	2 596 tonnes
➤ Déchets végétaux	858 tonnes
Soit un total de	29 006 tonnes



1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Cela donne les tonnages suivants :

➤ Ordures ménagères	34 tonnes
➤ Emballages et Journaux magazines	124 tonnes
➤ Verre	397 tonnes
➤ Déchets végétaux	2 787 tonnes
Soit un total de	3 342 tonnes



1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E".

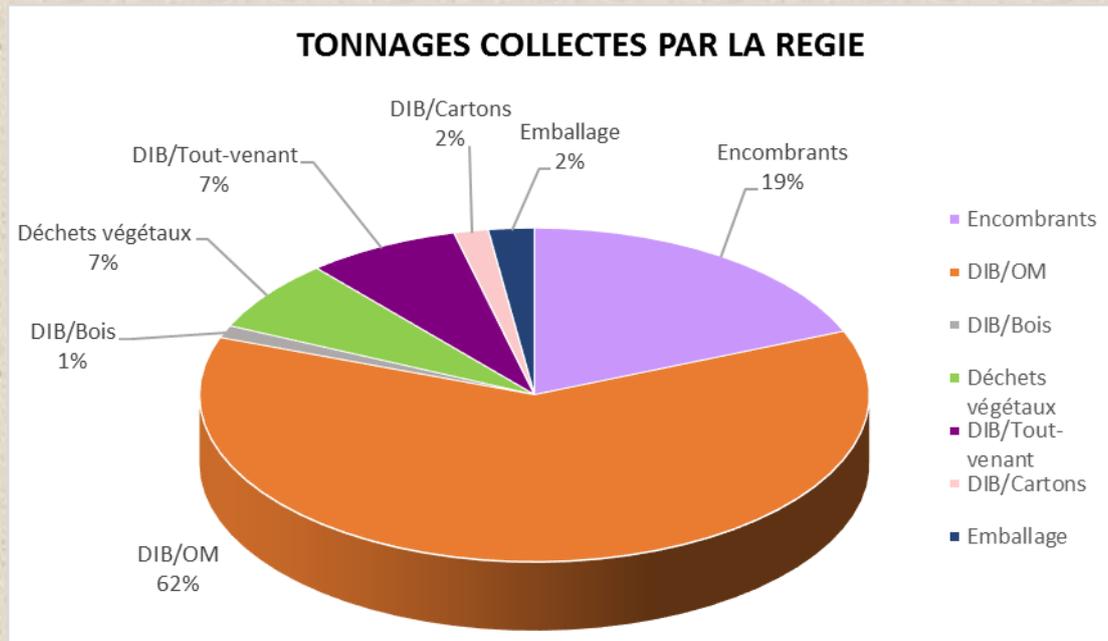
2 744 rendez-vous ont été pris pour les encombrants et 864 pour les déchets électriques.

Ce service a collecté 1 448 tonnes d'ordures ménagères dont 1 330 tonnes pour les gros producteurs soumis à la redevance spéciale et 118 tonnes provenant des services techniques non pris en charge par le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET au niveau du traitement (soit 84 tonnes de moins par rapport à l'année 2016) et 514 tonnes d'encombrants (soit 48 tonnes de plus par rapport à l'année 2016).

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³, de bacs ainsi que de compacteurs de 8 à 20 m³.

Ce service en régie a collecté au total 2 438,6 tonnes dont 77,5 tonnes de carton.

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.



1-4 Qualité de la collecte

La qualité des collectes est correcte, le taux de caractérisation est de 87,2 %.

Le nombre de réclamations est très faible au regard du nombre d'enlèvements effectués dans l'année.

Les évolutions de quantité collectées sont relativement faibles d'une année sur l'autre.

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	22 614	22 881	21 826	21 374	21 108	20 992
Emballages	4 855	4 635	4 615	4 635	4 608	4 560
Verre	2 757	2 577	2 564	2 559	2 606	2 596
Déchets végétaux	909	890	1 024	837	927	858
TOTAL	31 135	29 983	30 029	29 435	29 245	29 006

Cela donne en base 100 en 2010 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	98.9	95.7	95.5	93.5	92.9	91,8
Emballages	99.4	94.9	94.5	94.9	94.3	93.3
Verre	97.2	90.8	90.4	91.3	91.9	91.5
Déchets végétaux	115.2	112.8	129.8	106.1	117.5	108.7

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (en tonnes)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	48	36	30	31	24	34
Emballages	155	153	142	156	177	124
Verre	346	361	399	401	400	397
Déchets végétaux	1820	1 885	2 333	2 339	2 916	2 787
TOTAL	2369	2 435	2 904	2 927	3 517	3 342

Cela donne en base 100 en 2010 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Ordures ménagères	92.3	69.2	57.5	59.1	45.7	65.4
Emballages	86.6	85.5	79.3	87.2	98.9	69.3
Verre	102.4	106.8	118	118.6	118.3	117.5
Déchets végétaux	116	120.1	148.7	149.1	185.9	177.6

Les résultats suivants traduisent les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants (87 395) :

	2017	
Ordures ménagères	174.11	Kg/hab.
Emballages	41	Kg/hab.
Verre	34,25	Kg/hab.
Déchets végétaux	63.36	Kg/hab.
Déchets végétaux AV	31.89	Kg/hab.
Encombrants	5,87	Kg/hab.

2 – Les déchèteries

La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence "Traitement et valorisation des déchets" pour 5 syndicats :



- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SICTOM du HUREPOIX
- Le SIRMATCOM de MAINTENON
- Le SICTOM d'AUNEAU
- Le SICTOM de CHATEAUDUN.

Sur le territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dispose de 5 déchèteries :

Rambouillet, Gazeran, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles.

Le nombre de visites sur ces 5 déchèteries a été de 157 427 soit une baisse de plus de 2.38 % (161 177 visites en 2016).

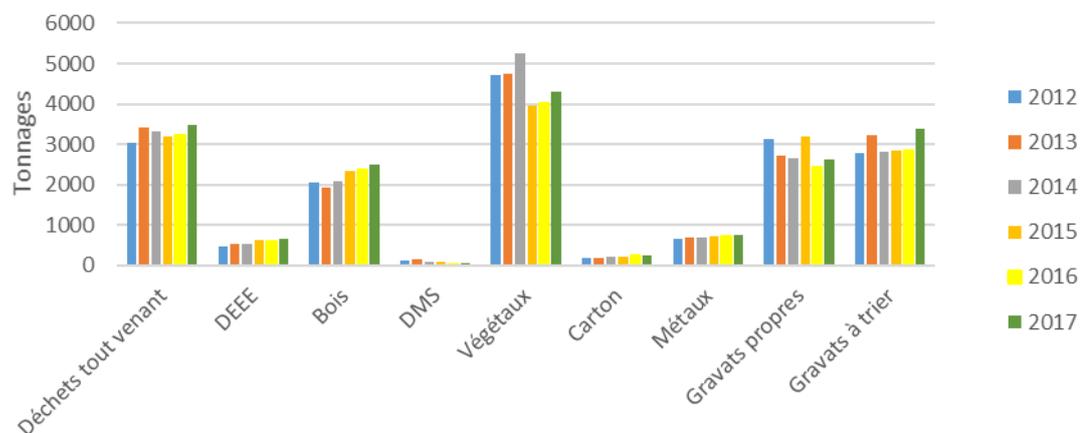
17 976 tonnes (16 481 tonnes en 2016) ont été apportées dans ces déchèteries se répartissant ainsi (en tonnes) :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets tout venant	3 038	3 418	3 336	3 205	3 238	3 474
DEEE	483	535	539	633	583	650
Bois	2 052	1 942	2 100	2 330	2 367	2 505
DMS	136	148	92	103	31	45
Végétaux	4 727	4 758	5 242	3 950	4 004	4 313
Carton	199	200	217	231	233	253
Métaux	651	687	678	718	730	743
Gravats propres	3 140	2 722	2 641	3 204	2 443	2 617
Gravats à trier	2 794	3 235	2 825	2 850	2 852	3 376
TOTAL	17 221	17 644	17 670	17 234	16 481	17 976

Cela donne en base 100 en 2010 :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Déchets tout venant	105.7	118.9	116	111.5	112.6	120.8
DEEE	103	114.1	119.6	134.9	124.2	138.6
Bois	109.7	103.8	112.2	124.5	126.5	133.9
DMS	115.3	125.4	78	87.2	26.2	38.1
Végétaux	106.8	107.5	118.4	89.2	90.4	97.4
Carton	108.2	108.7	117.9	125.5	126.6	137.5
Métaux	99.2	104.7	103.4	109.5	111.3	113.3
Gravats propres	106.7	92.5	89.8	108.9	83	88.9
Gravats à trier	114.7	132.9	116	117.5	117.6	138.6

Détail des apports du SICTOM de la Région de Rambouillet



Les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants (87 395) :

	2017	
Tout-venant	39,7	Kg/hab.
Bois	28,6	Kg/hab.
Déchets végétaux	49,3	Kg/hab.
Carton	2,8	Kg/hab.
Métaux	8,5	Kg/hab.
Gravats à trier	38,6	Kg/hab.
Gravats propres	29,9	Kg/hab.
Déchets électriques	5,1	Kg/hab.

A l'échelle des 22 déchèteries du SITREVA, 67 974 tonnes de déchets ont été déposées pour 622 736 visites, soit une baisse de plus de 11,4 % (Pour information 703 473 visites en 2016.)

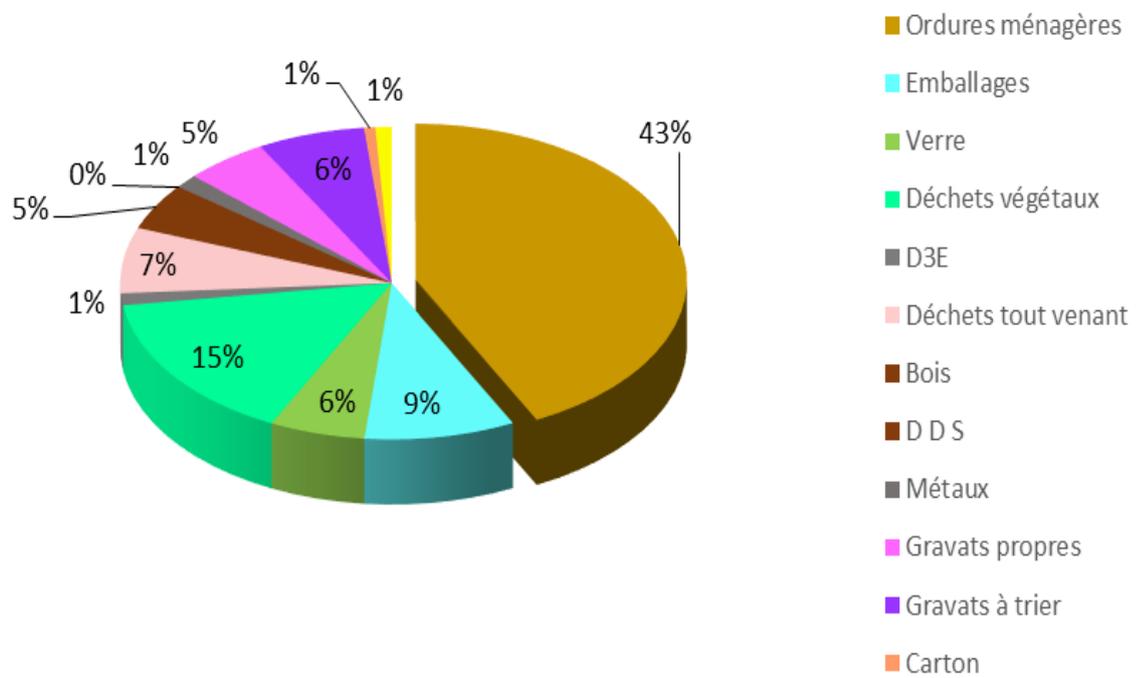
3 – Bilan

Les tonnages collectés en porte à porte, en points d'apport volontaire et ceux des déchèteries se répartissent ainsi pour l'année 2017.

3/ En tonnes								
Nature des déchets	Porte à porte	Points d'apports Volontaires	Apports sur les 5 déchetteries	En régie (SICTOM)		Total	Variations en %	
				Encombrants des ménages	D I B Sociétés		2016	2015
Ordures ménagères	20 992	34			1 448	22 474	- 0,8	- 1,8
Emballage	4 560	124			40	4 724	- 2,5	- 1,8
Verre	2 596	397				2 993	- 0,4	+ 0,1
Déchets végétaux	858	2 787	4 313		145	8 103	+ 1	+ 9,9
D 3 E			650			650	+ 10,2	+ 2,6
Déchets tout venant			3 474		104	3 578	+ 4,4	+ 6,5
Bois			2 505			2 505	+ 3,9	+ 6,1
D D S			45			45	+ 31,1	- 128,9
Métaux			743		0	743	+ 1,7	+ 3,4
Gravats propres			2 617			2 617	+ 6,6	- 22,4
Gravats à trier			3 376			3 376	+ 15,5	+ 15,3
Carton			253		77,5	330,5	+ 16,9	+ 17,7
Encombrants				513		465	+ 9,4	- 8
Déchets divers								
TOTAL	29 006	3 342	17 976	513	1 815	52 652	+ 1,7	+ 1,2
Variations A-1 en % 2016	-0,8	- 5,2	+ 8,3	+ 9,2	- 11	+ 1,7		
Variations A-2 en % 2015	-1,5	+ 12,7	+ 4,1	+ 9,4	- 10,9	+ 1,2		
Poids par type de collecte en %	54,9%	6,3%	31,8%	1%	3,9 %	100 %		
Poids collecte par prestation en %	ESD 61,2 %		33,9 %	Régie 4,9 %		100 %		

(Abréviations) : **D3E** = Déchets Electriques, Electroniques, Electroménagers **D D S** = Déchets Diffus Spécifiques

Importance des déchets collectés en pourcentage



LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 5 syndicats primaires, 196 communes pour 271 949 habitants.

Le rapport d'activités du SITREVA est annexé à celui du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

LES FINANCES

La maîtrise des coûts permet de maintenir l'équilibre financier depuis 2008. Cette année, une provision a été constituée pour risque contentieux concernant la sortie de la communauté de communes de l'Arpajonnais du Sitreva.

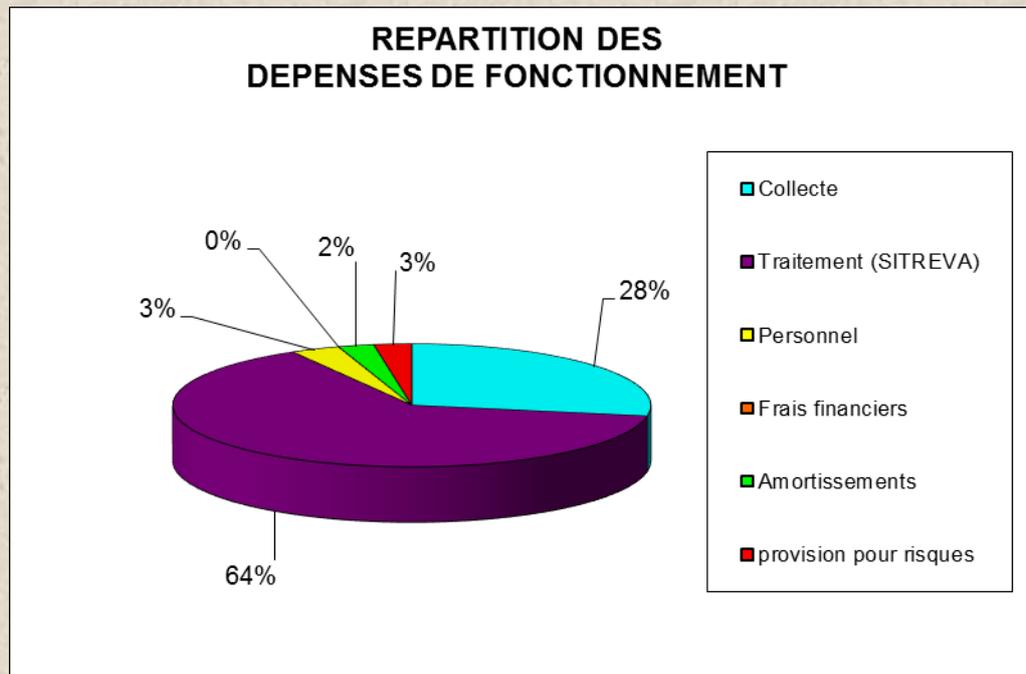


Les résultats

1- Section de fonctionnement :

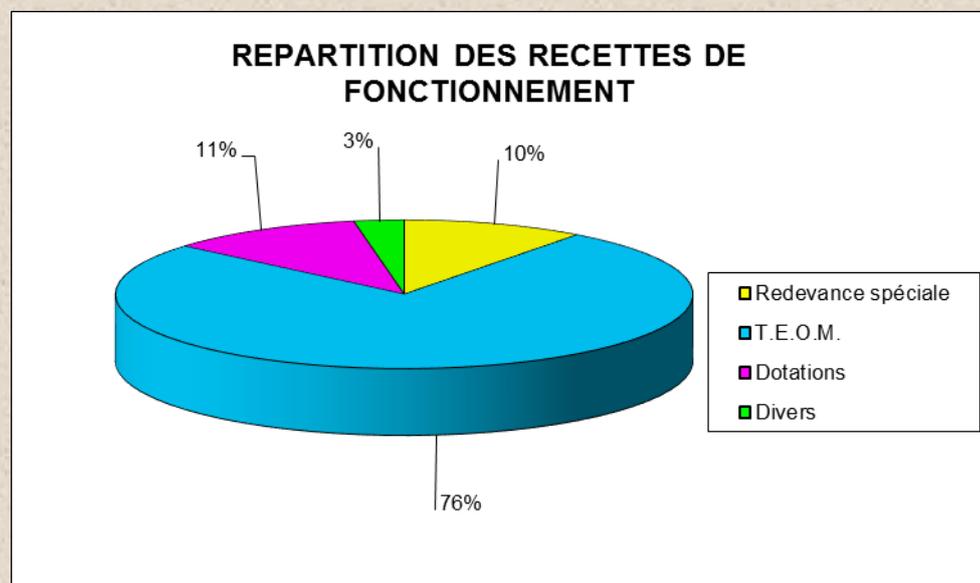
Les principales dépenses se répartissent comme suit :

- Contrat pour la collecte des ordures ménagères (société ESD)	3 808 309,42 €
- Coût du traitement se décomposant :	
➤ Traitement des collectes	2 812 958,77
➤ Traitement des déchèteries	
666 624,53 €	
➤ Participations forfaitaires pour le haut de quai, les frais de structure du SITREVA, la DSP et la part fixe	5 265
977,51 €	
- Frais de personnel du SICTOM	
454 688,25 €	
- Frais financiers	
2 369,52 €	
- Amortissement.....	
330 268,91 €	
- Provisions pour risque	
350 000,00 €	



Les recettes sont constituées par :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères 11 129 450,02 €
Elle provient de la TEOM perçue par la communauté d'agglomération et les communautés de communes qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Les subventions ECO-EMBALLAGES (*devenu CITEO en octobre 2017*) et les recettes filières perçues par le SITREVA et reversées aux syndicats primaires selon la qualité du tri.....1 605 678,09 €
- La redevance spéciale pour les entreprises et les commerces..... 1 497 983,00 €
- Divers..... 411 361,14 €



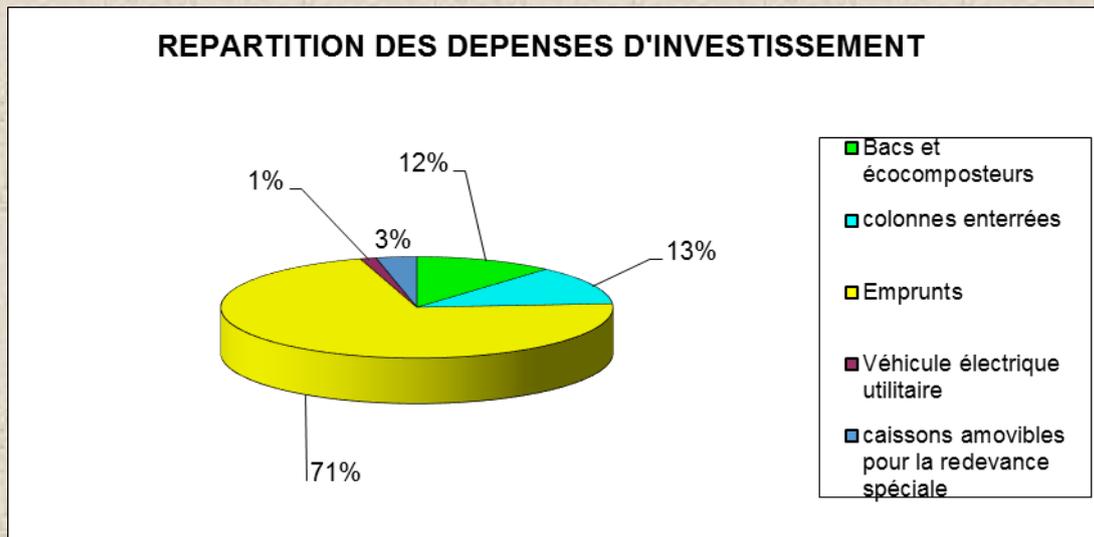
La section de fonctionnement se solde par les résultats suivants :

Dépenses.....	14 253 579,17 €
Recettes.....	14 657 969,83 €
Excédent reporté	1 628 591,64 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT FIN 2017	1 520 590,30 €

2 – Section d'investissement :

Les principales dépenses de l'année se répartissent comme ceci :

- De bacs, pour le tri et d'éco-composteurs.....	149 360,68 €
- L'acquisition de colonnes d'apports volontaire enterrées.....	162 165,93 €
- L'acquisition de caissons amovibles pour la redevance spéciale	43 788,00 €
- Un véhicule utilitaire électrique	24 517,32 €



La section d'investissement se solde par les résultats suivants :

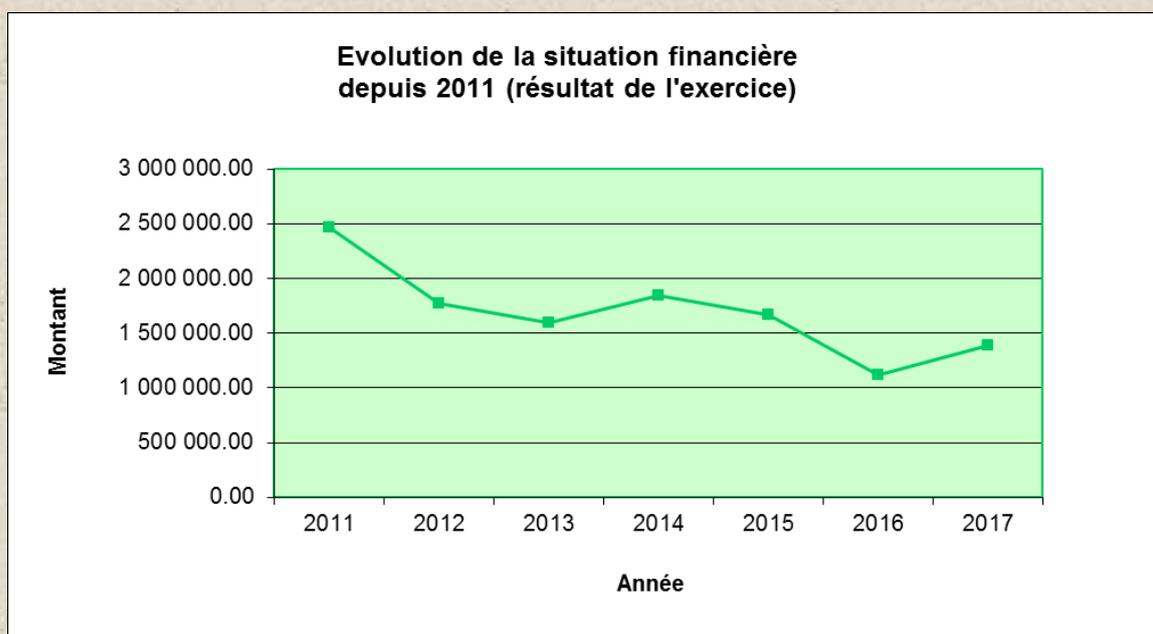
Dépenses.....	1 029 484,97 €
Recettes.....	1 172 947,98 €
Déficit reporté	786 519,07 €
Résultat de l'exercice : DEFICIT	130 704,06 €

3- Evolution de la situation financière :

L'exercice 2017 s'est soldé de la manière suivante :

Solde de fonctionnement	+ 1 520 590,30 €
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	130 704,06 €
Report à nouveau à la section de fonctionnement (article 002)	1 389 886,24 €

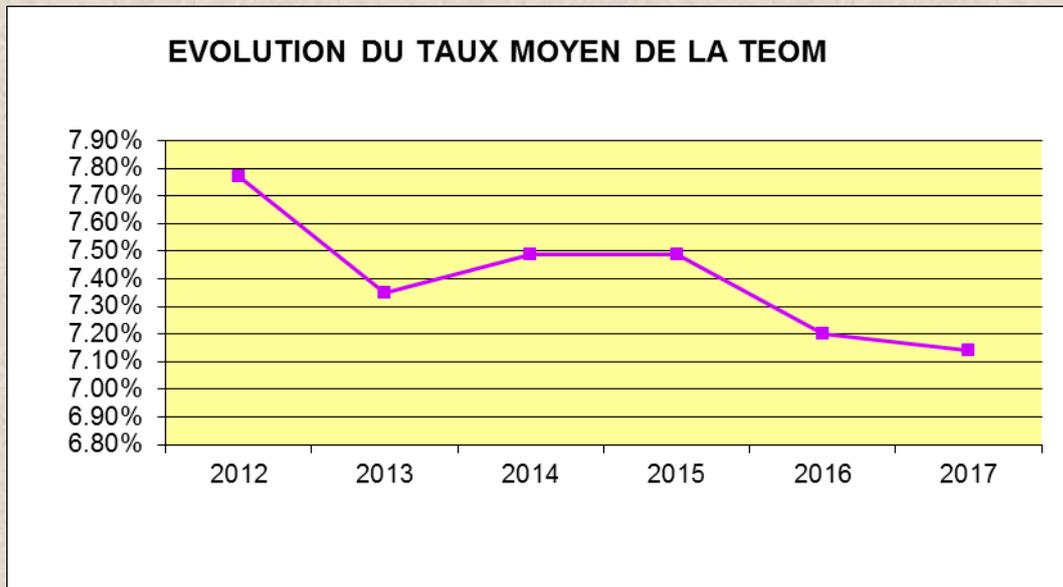
L'exercice 2017 s'est soldé par un **excédent global de 1 389 886,24 €**



Les investissements sont toujours intégralement autofinancés, l'encours des emprunts est terminé suite au remboursement par anticipation en février 2017, l'échéance de 636 524 euros a été payée.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution du taux moyen de la TEOM.

Le taux 2017 ressort à 7,14 %, en baisse par rapport à celui de 2016 : 7,20 %, (taux hors collecte des déchets végétaux en porte à porte)



4 – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre, déduction faite de la taxe d'ordures ménagères (TEOM) payée par le client. Il n'y a pas de volume ou tonnage maximal défini pour le service de redevance.

Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

En 2017, l'évolution du cours des marchés de collecte a induit également une augmentation des tarifs de la redevance spéciale comme en 2016.

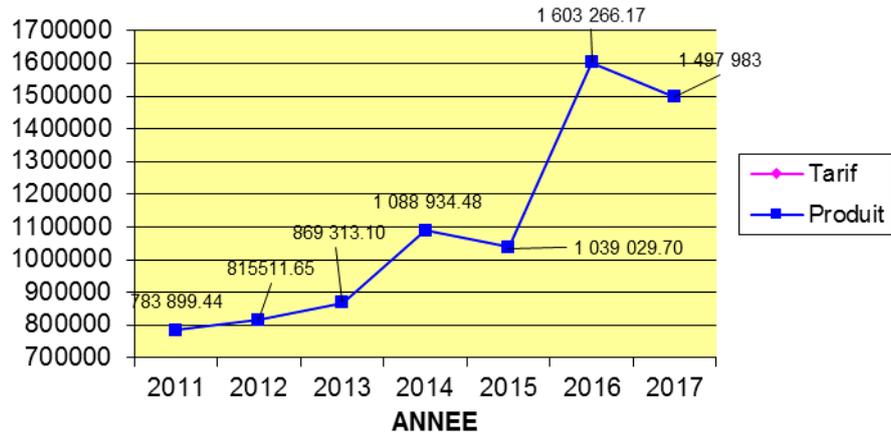
La recette de la redevance spéciale a un peu diminué et elle s'élève à 1 497 983 € avec un nombre croissant de renouvellement de contrats, surtout au niveau des collectivités et établissements publics. Beaucoup de contrats ont été réévalués avec une adaptation optimisée de leur stock de bacs.

Cette recette se décompose de la façon suivante :

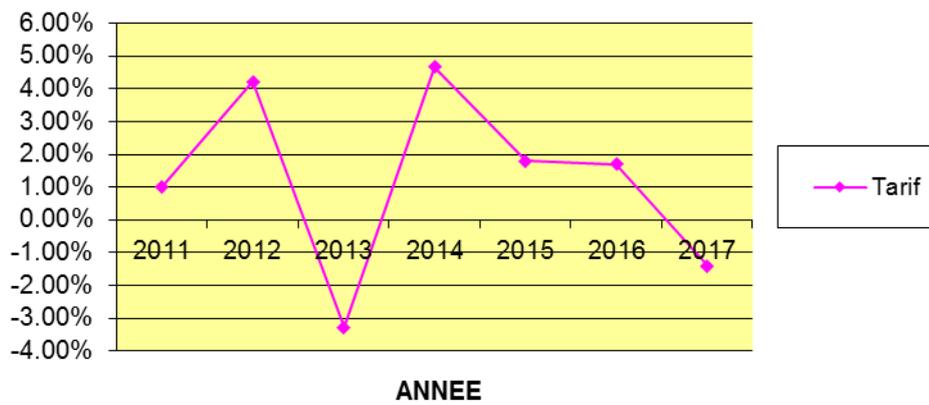
- Entreprises ayant un contrat de redevance spéciale	1 441 580 €
- Enlèvement mensuel pour les services techniques des communes	12 555,39 €
- Mise à disposition de bennes pour manifestations ponctuelles	43 848 €

Le graphique fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale :

EVOLUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE



EVOLUTION DE LA REDEVANCE SPECIALE



ADMINISTRATION GENERALE

1 – L'activité du service "administration générale"



L'activité de ce service est variée. Il assure principalement le **standard** (réception des appels, réclamations, prises de rendez-vous, accueil des personnes), **la gestion du courrier, l'organisation des comités syndicaux, des bureaux et des diverses commissions**, d'autres missions diverses et variées.

Au cours de cette année, 4 521 courriers ont été reçus et 674 ont été envoyés

Le comité syndical a tenu 7 réunions et 58 délibérations ont été votées au cours de ces réunions dont l'accord favorable sur la dissolution et les conditions de dissolution du syndicat mixte départemental pour les études et la coordination en matière de déchets ménagers et assimilés d'Eure-et-Loir (SMDEC)

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET s'est également joint à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire engagé par le CIG de la grande couronne débutant en 2018.

2– Les marchés publics

En 2017, des marchés ont été attribués et certains ont été lancés :

- Assistance pour passation du marché de collecte des déchets ménagers
- Marché d'assurances générales du syndicat,
- Avenant de prolongation du marché de collecte 05/2012 de fin février à fin mai 2018.

Marchés notifiés en tout début d'année :

- Fourniture de sacs papier pour la collecte des déchets végétaux.
- Acquisition de caissons amovibles de 10 à 30m³ pour la collecte des déchets

Le détail des marchés au cours de l'année 2017 :

N° du Marché	Objet du marché	Entreprises attributaires
Avenant n°2 Marché 05/2012	Avenant de prolongation de 3 mois du marché de collecte en apport volontaire et en porte à porte de l'ensemble des déchets ménagers et recyclables	Société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD)
01/2017	Assistance pour la passation du marché de collecte en apport volontaire et en porte à porte de l'ensemble des déchets ménagers et recyclables	Société ATECSOL
02/2017	Marché d'assurances	Société SMACL

3– Le personnel

Quatre agents ont été concernés par un avancement d'échelon au cours de l'année.
Un agent a été titularisé sur son poste de travail en ayant apporté satisfaction.
Au cours du deuxième semestre, un agent a été recruté par voie de mutation afin de remplacer l'agent parti à la retraite fin 2016 et un agent a pu bénéficier du télétravail.
L'absentéisme est resté important du fait d'un agent en congé de longue maladie.
Hors congé de longue maladie (365 jours) il a été constaté une augmentation des arrêts en maladie ordinaire représentant 91 jours pour l'année 2017 (34 jours en 2016) et 29 jours d'arrêts pour accident de travail

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a continué de rembourser les charges du salaire de l'agent qui avait été mis à disposition du CIG de la Grande Couronne, et ce jusqu'au mois d'avril 2017.

LES OPERATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions. C'est ainsi qu'ont été développées plusieurs actions durant cette année 2017 :

1- Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"

Cette année a vu la parution du 8^{ème} numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dont les articles principaux ont concerné :

- La procédure à suivre pour réparer ou échanger un bac de collecte cassé.
- La mise en place de colonnes enterrées.
- Le bon tri des emballages avec notamment le PET Opaque.
- Les autocollants de tri « non conformes » apposés sur les bacs lors des refus de tri.
- L'opération de Nettoyage de Printemps menée par le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse.
- Le devenir des végétaux.

2- Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET possède son site Internet et a réalisé une refonte complète en 2017. Il permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes telles que celles des jours fériés ou sur des points précis et importants comme l'interdit des piles dans les bacs "Ordures Ménagères".

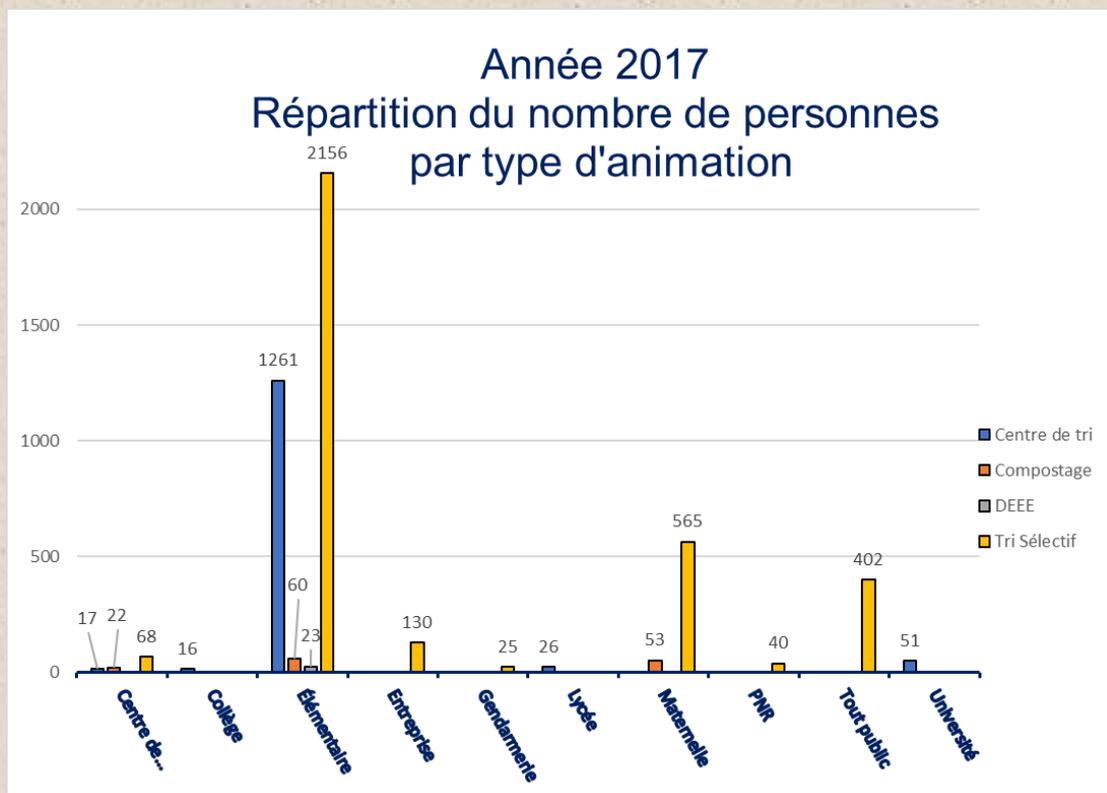
Il y a eu 21 724 connexions durant l'année 2017 dont un tiers pour la consultation des calendriers de collectes.

3- Evolution de la communication dans les écoles, centres de loisirs, administrations et entreprises.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant principalement des animations, formations et des visites du centre de tri pour les établissements scolaires, les centres de loisirs, les administrations et les entreprises.

Des actions de sensibilisation spécifiques pour les entreprises ont été menées suite aux nouveaux contrats de redevance spéciale.

Ainsi, en 2017, 4 946 personnes ont été formées par les ambassadeurs du tri, (2717 personnes en 2016) **soit une augmentation de 182%**, en majorité dans les écoles élémentaires (3500 personnes) et les écoles maternelles (618 personnes).



4- Manifestations organisées par les communes

Les ambassadeurs de tri sont également présents lors de manifestations dans les communes et les kermesses d'écoles où ils organisent des jeux en rapport avec le tri des déchets, le compostage.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est toujours partie prenante dans les opérations "Nettoyons la nature" initiées par le Parc Naturel Régional de la Haute

Vallée de Chevreuse depuis 2010. Ces opérations se sont de nouveau déroulées en 2017 sur 3 week-ends.

Préalablement à ces journées, des animations avec les ambassadeurs de tri sont organisées dans les écoles des communes participant à cette manifestation. Cependant cette année, 3 écoles nous ont sollicité pour le programme représentant 70 élèves. Cela s'explique par le fait que les nouvelles animations sur le tri sélectif, développées par le SICTOM de la région de Rambouillet intègre en partie l'animation « Nettoyons la Nature ».

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET met à disposition gratuitement des bacs dans les communes à des points prédéfinis. Cette manifestation s'est soldée pour cette année par la participation de 16 communes du SICTOM

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET accompagne les communes lors d'installation de camps de gens du voyage : 6 installations de bennes ont été payées par les gens du voyage pour 14,5 tonnes collectées (9 demandes d'installations de bennes en 2016 pour 19,32 tonnes collectées)

5- Semaine du Développement Durable

Les ambassadeurs de tri du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET ont participé du 17 au 18 mars 2017 à l'animation relative à la Semaine du Développement Durable organisée par CARREFOUR dans la galerie du Bel Air à Rambouillet.

6- Contrôles de collectes

Les ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de collecte. Cette opération a lieu avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "**TRI NON CONFORME**" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "**BRAVO TRI CONFORME**" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les ambassadeurs de tri effectuent des contrôles de collecte régulièrement et cette année, il y a eu 51 contrôles en emballages ce qui représente 6 342 bacs "Emballages" vérifiés dont 2 040 non conformes, soit 32,16 % (33 % en 2016). Ces différents contrôles permettent de conserver une bonne qualité du tri qui se situe aux alentours de 88,2 %

- La qualité du tri a une répercussion directe sur les reversements de CITEO (*Eco-Emballages est devenu CITEO en octobre 2017*) et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
- Le collecteur effectue également des refus de bacs lorsque le bac est manifestement non conforme.

**LE SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET
A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT
IL PARTICIPE A SA MESURE A TOUTES LES
ACTIONS
PERMETTANT DE REDUIRE, RECYCLER
ET VALORISER LES DECHETS**

